

RAPPORT PILIER III

Avril 2026

INTRODUCTION

1.1. Cadre Réglementaire

Conformément au cadre réglementaire défini dans les instructions de la Banque Centrale du Congo, dont l'instruction n°55 relative à la discipline de marché, les établissements de crédit et les sociétés financières sont tenus de communiquer au public les informations tant qualitatives que quantitatives fiables afin de donner à leurs parties prenantes externes en l'occurrence la clientèle, les contreparties et les partenaires, la possibilité d'évaluer correctement leur situation notamment en rapport avec la solvabilité, la liquidité, le résultat financier, les opérations et activités, le profil de risque, les dispositifs de gestion des risques, de contrôle interne, de conformité et de gouvernance.

A travers le présent rapport, UBA RD Congo vise à se conformer aux prescrits sus-évoqués.

1.2. Rapport Pilier III d'UBA RD Congo

Publié sous la responsabilité conjointe du Département Finance et Contrôle, Département des Risques, Département de Conformité et Département du Contrôle Interne, le rapport préparé par UBA RD Congo au titre du pilier III a pour but de donner une description globale de ses objectifs et ses politiques en matière de gestion des risques pour chaque catégorie de risque à laquelle elle est exposée.

2. INFORMATIONS QUANTITATIVES

2.1 ETATS FINANCIERS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 ET 2024
(Exprimé en Franc Congolais)

<u>ACTIF</u>	<u>Notes</u>	<u>2 025</u>	<u>2 024</u>
TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES			
Caisses, Banque Centrale et Correspondants	3.1	229 524 885 716	209 937 937 492
Créances sur les établissements de crédit	3.2	147 821 911 118	229 410 197 612
Portefeuille effets publics et semi publics		129 381 493 307	218 747 998 288
Autres Trésor Actif		-	-
Total Trésorerie et opérations interbancaires		<u>506 728 290 141</u>	<u>658 096 133 392</u>
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE			
Découverts et autres crédits à la clientèle	4	<u>203 559 188 113</u>	<u>252 727 566 466</u>
Total Opérations avec la clientèle		<u>203 559 188 113</u>	<u>252 727 566 466</u>
COMPTES DES TIERS ET DE REGULARISATION			
Divers Comptes d'Actif	5	10 746 143 707	5 958 627 814
Régularisations actives	6	2 312 672 400	<u>219 948 925</u>
Total Comptes de tiers et de régularisation		<u>13 058 816 107</u>	<u>6 178 576 739</u>
VALEURS IMMOBILISEES			
Valeurs immobilisées incorporelles et Corporelles nettes	7	21 248 863 916	19 908 062 156
Avances et acomptes sur immobilisations et immobilisations en cours		-	65 986 396
Garanties et cautionnements		831 057 274	<u>1 046 684 964</u>
Total Valeurs immobilisées		<u>22 079 921 190</u>	<u>21 020 733 517</u>
TOTAL ACTIF		<u>745 426 215 551</u>	<u>938 023 010 114</u>

Les notes 1 à 22 font partie intégrante des états financiers annuels.

UNITED BANK FOR AFRICA RDC S.A.
"UBA RDC"

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 ET 2024
(Exprimé en Franc Congolais)

<u>PASSIF</u>	<u>Notes</u>	<u>2 025</u>	<u>2 024</u>
TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES			
Banques découverts		-	-
Autres Trésorerie Passif	3-3	-	-
Total Trésorerie et opérations interbancaires		-	-
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE			
Dépôts et comptes courants à vue	8	320 298 909 753	492 623 026 456
Dépôts à terme et comptes d'épargne	9	176 401 107 670	187 336 168 039
Autres comptes de la clientèle	10	38 384 736 685	54 799 168 087
Total Opérations avec la clientèle		535 084 754 109	734 758 362 582
COMPTES DES TIERS ET DE REGULARISATION			
Divers passifs	11	33 398 951 527	22 877 786 419
Régularisations du passif	12	15 092 450 314	16 594 998 962
Total Comptes des tiers et de Régularisation		48 491 401 841	39 472 785 381
CAPITAUX PERMANENTS			
Capital	13	74 784 713 201	74 784 713 201
Reserves légales		4 792 184 688	2 922 651 213
Provision pour reconstitution du capital		23 241 577 070	30 312 599 305
Plus-value de réévaluation des actifs immobilisés		8 111 631 642	8 578 144 645
Report à nouveau		31 805 327 864	11 534 208 748
Résultat de l'exercice		17 110 798 045	33 275 087 438
Total Capitaux propres		159 846 232 509	161 407 404 551
Provisions pour risques, charges et pertes	14	2 003 827 091	2 384 457 600
Total Capitaux permanents		161 850 059 600	163 791 862 151
TOTAL PASSIF		745 426 215 551	938 023 010 114

Les notes 1 à 22 font partie intégrante des états financiers annuels.

UNITED BANK FOR AFRICA RDC S.A.
“UBA RDC”

COMPTES DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2025 ET 2024
(Exprimé en Franc Congolais)

	<u>Not</u> <u>es</u>	<u>2 025</u>	<u>2 024</u>
Produits sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires		35 210 010 079	45 976 960 148
Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires		(215 769 300)	(2 546 085 158)
Produits sur opérations avec la clientèle		19 335 120 573	28 779 896 818
Charges sur opérations avec la clientèle	15	(10 168 598 102)	(14 466 109 676)
Produits sur opérations bancaires diverses	16	47 053 415 641	37 504 770 498
Charges sur opérations bancaires diverses	17	<u>(888 392 788)</u>	<u>(1 817 898 940)</u>
Produits Net Bancaire		<u>90 325 786 103</u>	<u>93 431 533 690</u>
Produits accessoires		6 483 969 036	7 961 219 915
Charges générales d'exploitation		(41 523 796 520)	(29 746 124 419)
Charges du personnel	18	(28 258 801 159)	(25 525 203 691)
Impôts et taxes	19	<u>(2 140 265 454)</u>	<u>(2 026 743 628)</u>
Résultat brut d'exploitation		<u>24 886 892 006</u>	<u>44 094 681 866</u>
Dotations aux amortissements		(2 076 416 800)	(1 846 746 670)
Reprises sur amortissements		-	-
Résultat courant avant impôt et Exceptionnel		<u>22 810 475 206</u>	<u>42 247 935 196</u>
Dotations et reprises sur provisions		181 437 561	(5 842 319 684)
Résultat exceptionnel	20	<u>195 411 290</u>	<u>119 144 811</u>
Résultat courant avant impôt		<u>23 187 324 057</u>	<u>36 524 760 323</u>
Impôt sur le bénéfice		<u>(6 076 526 012)</u>	<u>(3 249 672 884)</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>17 110 798 045</u>	<u>33 275 087 438</u>

Les notes 1 à 22 font partie intégrante des états financiers annuels

UNITED BANK FOR AFRICA RDC S.A.
“UBA RDC”

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025
(Exprimé en Francs Congolais)

	Solde au	Mouvement 2025		Actualisation	Solde au
	<u>1er/01/2025</u>	<u>Augmentation</u>	<u>Diminution</u>		<u>31/12/2025</u>
Capital	74 784 713 201				74 784 713 201
Reserves légales	2 922 651 213	3 327 508 744		(1 457 975 269)	4 792 184 688
Provision pour reconstitution du capital	30 312 599 305			(7 071 022 235)	23 241 577 070
Report à nouveau	11 534 208 748	29 947 578 694		(9 676 459 579)	31 805 327 864
Résultat de la période	33 275 087 438	17 110 798 044	(33 275 087 438)		17 110 798 045
Plus-value de réévaluation	<u>8 578 144 645</u>		<u>(466 513 003)</u>		<u>8 111 631 642</u>
Total Fonds propres	<u>161 407 404 551</u>	<u>50 385 885 483</u>	<u>(33 741 600 441)</u>	<u>(18 205 457 084)</u>	<u>159 846 232 509</u>

Les notes 1 à 22 font partie intégrante des états financiers annuels.

UNITED BANK FOR AFRICA RDC S.A.
“UBA RDC”

TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE
AU 31 DECEMBRE 2025 ET 2024
(Exprimé en Francs Congolais)

ACTIVITES D’EXPLOITATION	2 025	2 024
Produits d’exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d’investissement)	108 277 926 619	120 341 992 189
Charges d’exploitation bancaire décaissés	(52 796 556 710)	(45 708 038 115)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d’autres établissements bancaires et financiers	-	(98 934 141 064)
Prêts et avances/ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	49 168 378 354	19 199 895 686
Dépôts / Retraits de dépôts auprès de la clientèle	(199 673 608 473)	305 712 920 206
Titres de placement	170 954 791 476	(195 357 875 366)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(30 399 066 613)	(27 551 947 320)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d’exploitation	(187 521 233 901)	106 026 417 535
Impôt sur le bénéfice	(6 076 526 012)	(876 226 316)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D’EXPLOITATION	(148 065 895 260)	87 808 887 792
Activités d’investissement		
Acquisitions / Cession sur immobilisations	(3 301 947 991)	(1 090 407 172)
Intérêt et dividendes encaissés sur portefeuille d’investissement	-	-
Acquisitions / Cession sur titre de l’activité du Portefeuille	-	-
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D’INVESTISSEMENTS	(3 301 947 991)	(1 090 407 172)
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Augmentation / Diminution ressources spéciales	≡	≡
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l’exercice	(151 367 843 252)	86 718 480 620
Liquidités et équivalents de liquidités en début de l’exercice	658 096 133 392	571 377 652 772
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D’EXERCICE	506 728 290 141	658 096 133 392

Les notes 1 à 22 font partie intégrante des états financiers annuels.

UNITED BANK FOR AFRICA RDC S.A.
“UBA RDC”

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2025

1. ACTIVITES

UNITED BANK FOR AFRICA RDC S.A. est une société anonyme qui a été autorisée à se créer par acte notarié du 23 juin 2008.

La création de la Banque a été autorisée sur base de l’Ordonnance n° 10/037 du 28 mai 2010.

Elle est établie selon la législation bancaire de la République Démocratique du Congo telle que stipulée par l’Ordonnance-loi n° 72/004 du 14 janvier 1972 relative à la protection de l’épargne et au contrôle des intermédiaires financiers modifiée par la loi n° 003/2002 du 2 février 2002 relative à l’activité et au contrôle des établissements de crédits.

Conformément à ses statuts, UNITED BANK FOR AFRICA RDC S.A. a notamment pour objet de recevoir et de collecter auprès du public des fonds à vue, à terme fixe ou avec préavis et d’effectuer toutes opérations financières et de banque, et, dans les conditions et limites fixées par la Banque Centrale, de participer à toutes entreprises financières, industrielles et commerciales ou de les commanditer, ainsi que de conserver en dépôt de valeurs quelconques.

Elle pourra également réaliser des opérations de change, particulièrement celles de changes manuelles liées à son application dans les limites des autorisations préalables concédées par la Banque Centrale du Congo.

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables les plus importants se résument comme suit :

2.1. Principes de base

Les états financiers sont préparés, à l’exception de la réévaluation des immobilisations, selon la méthode conventionnelle du coût historique et conformément aux principes comptables généralement acceptés en République Démocratique du Congo et aux instructions et autres circulaires de la Banque Centrale du Congo.

2.2. Transactions en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont converties en Franc Congolais aux taux de change en vigueur le jour de l’opération.

En fin d’année, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en Franc Congolais aux taux de change moyens cotés par la Banque Centrale du Congo à la date du bilan et les gains et pertes de change y résultant sont inclus dans le résultat de l’exercice.

2.3. Immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. Chaque année, conformément à l'Ordonnance-loi n° 89/017 du 18 février 1989, les immobilisations sont réévaluées par l'application des coefficients fixés annuellement par le Ministère des Finances.

Les augmentations dans la valeur comptable liées à la réévaluation sont créditées dans le compte « plus-value de réévaluation ». Suivant l'instruction de la Banque Centrale du Congo contenue dans la lettre référencée Gouv. /n° 001103 du 2 août 2007, la plus-value dégagée n'est plus transférable au capital à partir de l'exercice 2007.

Depuis le 31 décembre 2000, les terrains sont réévalués conformément aux dispositions de l'article premier et de l'article 5 modifié de l'Arrêté Ministériel n°017/CAB/MIN/FIN/98 du 13 avril 1998.

L'amortissement est déterminé linéairement, de manière à ramener le coût de chaque actif ou son montant réévalué à la valeur résiduelle sur la durée d'utilisation estimée sur base de l'Arrêté Ministériel n°017/CAB/MIN/FIN/98 du 13 avril 1998.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

	<u>Taux</u> (%)
Matériel roulant	25
Mobilier et matériel de bureau et d'habitation	10
Matériel informatique	33
Aménagements et installations	10

2.4. Provision pour la reconstitution du capital social

Selon l'article 3 du Décret n° 04/049 du 20 mai 2004 complétant l'Ordonnance-Loi n° 77-332 du 20 novembre 1977 fixant les modalités d'application obligatoire du Plan Comptable Général Congolais, il est institué une provision réglementée dénommée « Provision pour reconstitution du capital social » en vue de préserver les fonds propres des établissements de crédit et de Microfinances.

Le montant de la dotation au titre de cette provision est déterminé sur base de la contre-valeur en Francs Congolais du capital social exprimé en une monnaie étrangère de référence.

Ce montant représente la différence négative entre la contre-valeur aux taux de change de clôture et celle à l'ouverture après prise en compte de la plus-value de réévaluation dégagée pendant l'exercice comptable.

En cas d'augmentation du capital social en cours d'exercice, les taux de change applicables seront ceux de la date de l'augmentation du capital et de la clôture de la période considérée.

Cette provision est fiscalement déductible et ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social à ces conditions :

- La provision doit être certifiée par un Commissaire aux comptes ;
- Elle doit faire l'objet d'une déclaration au même titre que les revenus.

2.5. Comptabilisation en monnaies étrangères des éléments de fonds propres

La Banque Centrale du Congo a autorisé les banques à comptabiliser en monnaie étrangère la provision pour reconstitution du capital, les résultats reportés, le résultat du dernier exercice en attente d'affectation et les réserves en vue de la préservation de leurs fonds propres. L'ajustement monétaire qui en découle est reconnu dans le résultat de l'exercice.

2.6. Taux de change

Les taux de change du Franc Congolais par rapport au Dollar américain et à l'Euro sont les suivants :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
USD =	2181,3905	2845,0572
Euro =	2560,7343	2961,4200

3. **TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES**

Ce poste se détaille comme suit :

3.1. Caisses, Banque Centrale et correspondants

		<u>2025</u>	<u>2024</u>
Caisses	(a)	27 769 524 640	12 121 225 544
Banque Centrale du Congo		143 870 820 187	139 132 756 648
Correspondants	(b)	<u>57 884 540 889</u>	<u>58 683 955 300</u>
		<u>229 524 885 716</u>	<u>209 937 937 492</u>

(a) Les caisses sont constituées de :

Caisses en monnaie locale	5 400 563 000	4 607 373 000
Caisses en devises étrangères	<u>22 368 961 640</u>	<u>7 513 852 544</u>
	<u>27 769 524 640</u>	<u>12 121 225 544</u>

(b) Les avoirs chez les correspondants se détaillent comme suit :

Correspondants à vue UBA	(i)	20 470 414 357	18 124 832 351
Correspondants à vue autres	(ii)	<u>37 414 126 532</u>	<u>40 559 122 949</u>
		<u>57 884 540 889</u>	<u>58 683 955 300</u>

(i) Les correspondants à vue (UBA) au 31 décembre 2025 représentent essentiellement les avoirs détenus auprès de UBA Plc (Groupe) en Dollar américain pour l'équivalent de FC 17,75 milliards (USD 8,14 millions), en Euro pour l'équivalent de FC 2,62 milliards (EUR 1,02 millions), en Naira pour l'équivalent de FC 98,40 millions (NGN 64,95 millions).

(ii) Les correspondants à vue (autres) au 31 décembre 2025 représentent essentiellement les avoirs de UBA RDC détenus auprès de Citibank New York pour FC 34,34 milliards (USD 16,20 millions) et Citibank London pour FC 2,07 milliards (USD 0,80 millions).

3.2. Créances sur les établissements de crédit

Les Créances sur les établissements de crédit s'élevaient à FC 147,82 milliards dont un Portefeuille des placements de FC 147,34 milliards (USD 65,46 millions) au 31 décembre 2025 constitué essentiellement des placements faits auprès de UBA Plc (Groupe) et ses filiales en Dollar et des intérêts courus non échus pour l'équivalent de FC 0,48 milliards (USD 0,22 millions).

4. DECOUVERTS ET AUTRES CREDITS A LA CLIENTELE

Ce poste est détaillé comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Crédits et avances aux entreprises	132 921 338 581	124 247 905 638
Crédits et avances à la consommation	27 982 103 214	25 938 502 733
Crédits et avances au personnel UBA	837 927 629	1 340 557 978
Découverts	48 428 386 107	111 635 677 869
Découverts au personnel UBA	<u>81 431 041</u>	<u>61 255 902</u>
Total clients débiteurs bruts	<u>210 251 186 572</u>	<u>263 223 900 121</u>
Provision sur crédits	(6 691 998 459)	(10 496 333 654)
Total clients débiteurs nets	<u>203 559 188 113</u>	<u>252 727 566 466</u>

5. DIVERS COMPTES D'ACTIF

Les divers comptes d'actif sont détaillés comme suit :

		<u>2025</u>	<u>2024</u>
Débiteurs divers	(a)	5 190 845 254	1 719 011 127
Acompte prévisionnel		2 599 738 308	-
Acomptes payés aux fournisseurs		951 260 442	1 354 181 933
Chèques et effets reçus de compensation		-	-
Autres(2)		<u>2 004 299 704</u>	<u>2 885 434 754</u>
		<u>10 746 143 708</u>	<u>5 958 627 814</u>
(a) Débiteurs divers :		<u>2025</u>	<u>2024</u>
VISA	(i)	5 183 731 478	1 703 642 554
MASTERCARD		1 599 286	9 173 460
PLATEFORMES EN LIGNE		5 514 490	6 195 112
MONEYGRAM		-	-
AFRICASH		<u>-</u>	<u>-</u>
		<u>5 190 845 254</u>	<u>1 719 011 127</u>

(i) Les débiteurs divers Visa et MasterCard comprennent principalement les opérations en Suspens de Visa pour FC 5,18 milliards.

6. REGULARISATIONS DE L'ACTIF

Les régularisations de l'actif se composent de :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Charges à étaler	1 247 600 844	6 589 260
Loyer UBA payé d'avance	76 269 440	148 236 684
Manquant de caisse	763 487	28 451
Produits à recevoir	-	-
Régularisation autres produits de la monétique	970 565 407	122 796 168
Autres	17 473 222	143
	<u>2 312 672 400</u>	<u>277 650 706</u>

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Durant l'exercice 2025, les immobilisations corporelles et incorporelles ont évolué comme suit :

	<u>Logiciels</u>	<u>Matériels roulants</u>	<u>Matériels informatiques</u>	<u>Matériels et Mobilier</u>	<u>Aménagement et construction</u>	<u>Immeubles</u>	<u>Immobilisations en cours</u>	<u>Total</u>
Valeurs brutes								
Au 01 janvier 2025	1 351 016 518	2 767 090 108	3 775 602 152	5 714 621 074	4 742 170 594	16 768 840 866	65 986 396	35 185 327 709
Acquisitions	111 001 357	493 818 381	349 021 252	705 416 757	1 760 941 598	-	94 351 470	3 514 550 815
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
Cession et Sorties	-	(208 075 048)	-	(4 527 776)	-	-	-	(212 602 824)
Régularisation	-	-	-	-	-	-	(160 337 866)	(160 337 866)
Réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2025	<u>1 462 017 875</u>	<u>3 052 833 441</u>	<u>4 124 623 404</u>	<u>6 415 510 055</u>	<u>6 503 112 192</u>	<u>16 768 840 866</u>	<u>-</u>	<u>38 326 937 834</u>
Amortissements cumulés								
Au 01 janvier 2024	1 181 042 631	1 690 708 908	3 036 429 216	4 004 764 064	4 336 632 576	961 701 763	-	15 211 279 158
Dotations	88 841 274	449 978 605	524 230 964	322 149 559	271 995 375	419 221 022	-	2 076 416 800
Cession et Sorties	-	(208 075 048)	-	(1 546 992)	-	-	-	(209 622 040)
Régularisation	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2025	<u>1 269 883 905</u>	<u>1 932 612 465</u>	<u>3 560 660 180</u>	<u>4 325 366 632</u>	<u>4 608 627 951</u>	<u>1 380 922 785</u>	<u>-</u>	<u>17 078 073 918</u>
Valeurs Nettes								
Au 31/12/2025	<u>192 133 970</u>	<u>1 120 220 976</u>	<u>563 963 224</u>	<u>2 090 143 423</u>	<u>1 894 484 241</u>	<u>15 387 918 081</u>	<u>-</u>	<u>21 248 863 916</u>
Au 31/12/2024	<u>169 973 887</u>	<u>1 076 381 200</u>	<u>739 172 936</u>	<u>1 709 857 010</u>	<u>405 538 018</u>	<u>15 807 139 103</u>	<u>65 986 396</u>	<u>19 974 048 550</u>

8. DEPOTS ET COMPTES COURANTS A VUE

Ce poste est composé de :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Comptes courants entreprises	179 555 221 536	190 715 544 536
Comptes courants entreprises/inst publiques	91 881 653 661	253 472 209 406
Comptes courants particuliers	22 016 285 097	26 488 293 081
Comptes courants salariés des entreprises	12 502 677 692	10 208 345 636
Comptes courants fonctionnaires	13 604 171 922	10 647 975 917
Comptes courants personnel UBA	<u>738 899 845</u>	<u>1 090 657 880</u>
	<u>492 623 026 456</u>	<u>320 298 909 753</u>

9. DEPOTS A TERME ET COMPTES D'EPARGNE

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Comptes à terme	105 977 684 392	88 168 368 263
Comptes d'épargne	<u>70 423 423 278</u>	<u>99 167 799 777</u>
	<u>176 401 107 670</u>	<u>187 336 168 039</u>

10. AUTRES COMPTES DE LA CLIENTELE

Les autres comptes de la clientèle sont détaillés comme suit :

		<u>2025</u>	<u>2024</u>
Dépôts de garantie	(a)	30 214 214 253	53 246 604 153
Provisions Carte électronique		-	-
Valeurs à payer agents de l'Etat		6 844 805 077	-
Chèque de banque		-	-
Autres		<u>1 325 717 356</u>	<u>1 552 563 934</u>
		<u>38 384 736 686</u>	<u>54 799 168 087</u>

- (a) Les dépôts de garantie au 31 décembre 2025 sont principalement constitués des montants représentant les fonds constitués respectivement par divers clients représentant les garanties dans les financements des projets financés par la banque.

11. DIVERS PASSIFS

Les divers passifs sont détaillés comme suit :

		<u>2025</u>	<u>2024</u>
Etat	a	7 123 039 207	4 757 788 172
Créditeurs divers	b	25 538 948 186	2 942 772 839
D-Banking Payable	c	285 692 114	14 652 619 736
INSS, INPP et ONEM	d	451 272 020	524 605 672
Actionnaires & Associés		<u>-</u>	<u>-</u>
		<u>33 398 951 527</u>	<u>22 877 786 419</u>

- (a) La rubrique « Etat » au 31 décembre 2025 est constituée essentiellement des montants de l'IBP de FC 5,87 milliards, de la redevance de change de FC 72,65 millions, de la TVA de FC 582,86 millions, de l'impôt sur les rémunérations de FC 545,67 millions.
- (b) Les créditeurs divers représentent essentiellement les transactions en attente de validation en compensation.
- (c) Le Digital Banking Payable représente le montant à régulariser avec Visa dans le compte correspondant de UBA RDC à la suite de l'utilisation de cartes Visa pour effectuer de retraits en dollars sur de comptes libellés en FC.
- (d) La rubrique INSS (FC 396,47 millions), INPP (FC 44,02 millions) & ONEM (FC 10,77 millions) représentent les cotisations sociales qui se rapportent au mois de décembre 2025 et ont été payées en janvier 2026.

12. RÉGULARISATIONS DU PASSIF

Les divers passifs sont détaillés comme suit :

		<u>2025</u>	<u>2024</u>
Provision pour charges à payer	(a)	486 469 452	761 134 454
Salaires des tierces personnes en attente		-	-
Surplus de caisse		(147 207 846)	27 151 641
Autre		<u>14 753 188 708</u>	<u>15 864 414 648</u>
		<u>15 092 450 314</u>	<u>16 652 700 743</u>

- (a) Les provisions pour charges à payer sont principalement constituées des sommes due au groupe.

13. CAPITAL SOCIAL

Le capital de la Banque est représenté par 2.531.250 actions de USD 16 chacune souscrites et totalement libérées. Il est détenu par les actionnaires suivants :

	<u>Nombre d'actions</u>	<u>%</u>
UBA Plc	<u>2 531 250</u>	<u>100,0000</u>

14. PROVISIONS POUR RISQUES, CHARGES ET PERTES

Ce poste se compose de :

		<u>2025</u>	<u>2024</u>
Provisions générales	(a)	1 186 180 678	1 460 303 132
Provisions pour litiges	(b)	<u>817 646 413</u>	<u>924 154 468</u>
		<u>2 003 827 091</u>	<u>2 384 457 600</u>

(a) Cette rubrique représente la provision sur les crédits sains constituée conformément à l'instruction n°16 modification n°3 de la Banque Centrale du Congo.

(b) La provision pour litiges comprend la provision pour divers risques judiciaires.

15. PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Les produits sur opérations avec la clientèle sont composés de :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Intérêts sur crédits à Long Terme	482 240 720	442 637 008
Intérêts sur Crédits à Court Terme	3 586 441 000	3 163 965 691
Intérêts sur Crédits à Moyen Terme	9 050 441 487	7 608 793 308
Intérêts sur découverts	6 215 997 365	17 564 500 810
Pénalités sur crédits en arriéré	-	-
Autres prestations diverses	-	-
Autres produits	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>19 335 120 573</u>	<u>28 779 896 817</u>

16. CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Intérêts sur dépôts ordinaires	3 229 385 793	7 887 458 096
Intérêts sur livrets	3 064 890 864	2 428 937 001
Intérêts sur Dépôts à Termes	<u>3 874 321 445</u>	<u>4 149 714 579</u>
	<u>10 168 598 102</u>	<u>14 466 109 676</u>

17. PRODUITS SUR OPERATIONS BANCAIRES DIVERSES

Les produits sur opérations bancaires diverses sont constitués de :

		<u>2025</u>	<u>2024</u>
Produits sur moyens de paiement	(a)	20 945 665 022	17 152 571 233
Commissions sur retrait espèces		2 758 759 613	2 657 050 380
Commissions sur prestations diverses	(b)	1 964 297 975	1 920 222 466
Commissions paie fonctionnaires		-	-
Frais de tenue de comptes		888 480 223	867 882 806
Commissions sur chèques et effets		99 545 985	118 114 425
Commissions sur la garantie bancaire	(c)	2 652 207 727	4 061 573 894
Profits sur opérations de change		11 076 290 812	5 245 380 058
Autres		6 668 168 285	5 481 975 236
		<u>47 053 415 641</u>	<u>37 504 770 498</u>

- (a) Les produits sur moyens de paiement de l'exercice 2025 sont expliqués par les commissions sur les cartes prépayées Visa et Mastercard pour FC 3,93 milliards, les commissions sur les cartes de débit Visa et Mastercard pour FC 10,92 milliards et les commissions sur SMS et E-mail alerte, vente Token, Léo, POS et Ubills pour FC 6,10 milliards.
- (b) Les commissions sur prestations diverses sont principalement constituées des frais de diverses facilités et frais de traitement de divers crédits accordés aux clients.
- (c) Les commissions sur garantie bancaires sont principalement constituées des frais de diverses garanties accordées aux clients.

18. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation sont constituées de :

		<u>2025</u>	<u>2024</u>
Loyers et charges locatives		2 818 532 000	1 716 057 084
Téléphone et autres charges de communication		1 717 099 060	1 474 102 029
Transports et déplacements consommés		916 845 802	733 513 966
Charges administratives		5 332 701 999	4 061 808 615
Fourniture de bureau		474 138 507	405 184 613
Eau, Electricité, gaz et carburant		838 061 327	451 216 800
Frais de mission		289 665 788	165 306 288
Sécurité		615 269 664	422 318 796
Honoraires		1 813 232 956	673 032 170
Entretien et réparation		643 148 510	517 664 652
Publicité		245 706 627	(43 359 764)
Charges sur prestations collecte de fonds		1 184 019 487	691 388 260
Frais UBA plc		(806 478)	558 516 590
Autres frais monnaie électronique	(a)	15 856 921 155	14 189 048 740
Autres charges générales d'exploitation	(b)	8 779 260 115	3 730 325 580
		<u>41 523 796 520</u>	<u>29 746 124 419</u>

- (a) Les autres frais monnaie électronique représentent les charges liées à l'acquisition et gestion des cartes électroniques.
- (b) Les autres charges générales d'exploitation de l'exercice 2025 sont principalement composées des frais de supervision de la Banque Centrale du Congo FC 7,07 milliards et des charges diverses.

19. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel sont détaillées comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Rémunérations	18 827 822 868	16 734 156 242
Charges sociales	2 960 149 319	2 767 945 334
Indemnités diverses	4 699 872 245	4 677 286 323
Avantages en nature et divers	1 770 956 727	1 345 815 793
	<u>28 258 801 159</u>	<u>25 525 203 691</u>

20. DOTATIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS

Les dotations et reprises sur provisions pour l'exercice 2025 sont détaillées comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Provisions pour crédits sains	-	-
Provisions pour crédits impayés	3 235 668 263	3 677 338 651
Perte sur crédits radiés	-	-
Reprises sur provisions sur charges	(1 811 437 913)	(382 705 740)
Reprises sur provisions sur créances douteuses	<u>(1 605 667 911)</u>	-
Provisions pour créances douteuses	(181 437 561)	3 294 632 911
Provision pour reconstitution du capital	-	<u>2 547 686 773</u>
Reprises nettes sur provisions	<u>(181 437 561)</u>	<u>5 842 319 684</u>

21. ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés sont composés de :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Garanties bancaires	<u>100 428 340 663</u>	<u>144 876 336 803</u>

La variation des garanties bancaires est liée à l'activité de la banque. La variation des garanties bancaires est liée à l'activité de la banque.

2.2 ANNEXES QUANTITATIVES

2.2.1. TABLEAU I : FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES DES BANQUES

		déc-25	sept-25	juin-25	mars-25
LIBELE	Numéro de référence de la note explicative	VALEUR DE LA PERIODE CONCERNEE (PREMIER SEMESTRE OU FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-1)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-2)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-3)
Fonds Propres de base (FP de base) ou Tier 1 (1) = (2) + (3)		134 623 802 822	146 258 246 932	153 344 879 571	153 147 630 192
Fonds Propres de Catégorie 1 (actions ordinaires et assimilés de T1) (2)		134 623 802 822	146 258 246 932	153 344 879 571	153 147 630 192
Fonds Propres additionnels de Catégorie 1 (autres éléments de T1) (3)		-	-		
Fonds Propres Complémentaires (Tier 2) (4)		9 764 325 323	9 939 506 992	10 049 446 599	10 045 239 019
Fonds Propres Réglementaires (5) = (1) + (4)		144 388 128 145	156 197 753 924	163 394 326 169	163 192 869 211

2.2.2. TABLEAU II : DONNEES PRUDENTIELLES DES BANQUES

	déc-25	sept-25	juin-25	mars-25	
LIBELE	VALEUR DE LA PERIODE CONCERNEE (PREMIER SEMESTRE OU FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-1)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-2)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-3)	NORMES REGLEMENTAIRES
1. SOLVABILITE					
Risques de crédit (R1)	457 006 681 217	574 983 713 601	654 125 242 820,24	596 569 694 658,73	
Risque opérationnel (R2)	96 082 789 101	96 082 789 101	96 082 789 101,44	96 082 789 101,44	
Risque de marché (R3)	7 130 211 211	776 243 698	1 216 453 712,44	5 047 011 050,85	
TOTAL RISQUES BANCAIRES R = R1+R2+R3	560 219 681 530	671 842 746 400	751 424 485 634,12	697 699 494 811,02	
Ratio de solvabilité FPB catégorie 1 (Tier 1) en %	24,03%	21,77%	20,41%	21,95%	≥6%
Ratio de solvabilité Fonds Propre Additionels catégorie 1 en %	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	≤1,5%
Ratio de solvabilité Fonds propres de Base en %	24,03%	21,77%	20,41%	21,95%	≤7,5%
Ratio de solvabilité Fonds Propres Complémentaires en %	1,74%	1,48%	1,34%	1,44%	≤2,5%
Ratio de solvabilité global en %	25,77%	23,25%	21,74%	23,39%	≥10%
Coussin de conservation des Fonds propres (Première année) en %	18,03%	15,77%	14,41%	15,95%	≥0,75%

Coussin de conservation des Fonds propres (Deuxième année) en %	18,03%	15,77%	14,41%	15,95%	≥1,5%
Coussin de conservation des Fonds propres (Troisième année) en %	18,03%	15,77%	14,41%	15,95%	≥2,5%
Coussins Contracycliques en %	42,06%	37,54%	34,81%	37,90%	
Coussin systémique	42,01%	37,49%	34,76%	37,85%	
Ratio de solvabilité global + l'ensemble des coussins	25,77%	23,25%	21,74%	23,39%	≥11,25%
2. RATIO DE LEVIER	16,84%	15,90%	16,45%	15,43%	≥5%
3. RATIO DE SURVEILLANCE POSITION DE CHANGE GLOBAL (Valeur absolue)	-4,90%	0,09%	0,10%	-3,13%	≤15%
4. COEFFICIENT DE TRANSFORMATION	382,81%	390,74%	475,71%	442,54%	≥80%
5. RATIO DE LIQUIDITE EN MONNAIE NATIONALE	1611,19%	1813,90%	1892,50%	1059,03%	≥100%
6. RATIO DE LIQUIDITE EN MONNAIES ETRANGERES	125,74%	112,43%	105,93%	129,47%	≥100%
7. RATIO DE LIQUIDITE GLOBALE	193,66%	159,89%	163,32%	166,80%	≥100%
8. SOLDE DE TRESORERIE (moyenne sur la période)	407 389 444 700	409 098 288 295	339 429 938 318	490 235 665 461	
9. REFINANCEMENT AUPRES DE LA BCC (moyenne sur la période)					-
11. RATIO DE DIVISION DES RISQUES (Grands risques)	61%	70%	40%	54%	≤800%
12. Résultat net de l'exercice/Total Actif (ROA)	2%	2%	1%	1%	
13. Résultat net de l'exercice/Fonds Propres de base (ROE)	11%	13%	6%	4%	
14. Charges du Personnel /Charges de structure	68%	46%	72%	71%	
15. Charges du Personnel/Produit net bancaire	31%	29%	34%	34%	

2.2.3. TABLEAU III : QUALITE DU PORTEFEUILLE DES BANQUES (A)

	déc-24	sept-24	juin-24	mars-24
LIBELE	VALEUR DE LA PERIODE CONCERNEE	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-1)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-2)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-3)
Créances à surveiller nettes (1)	2 121 623 411	2 393 338 874	9 354 216 007	11 908 414 184
Créances pré douteuses nettes (2)	7 866 708 165	5 130 619 620	70 859 168	294 846 542
Créances douteuses nettes (3)	1 996 250 446	592 681 016	1 803 382 177	6 113 153 358
Créances compromises (4)	1 164 469 777	7 574 883 052	6 564 995 093	1 215 534 576
Provisions pour créances en souffrance (5)	6 691 998 459	9 873 139 524	10 881 744 468	10 556 993 484
Créances en souffrance brutes (6) = (1) + (2) + (3) + (4) + (5)	19 841 050 258	25 564 662 086	28 675 196 913	30 088 942 143
Créances en souffrance nettes (7) = (1) + (2) + (3) + (4)	13 149 051 799	15 691 522 562	17 793 452 445	19 531 948 659
Taux de provisionnement des créances en souffrance (8)=(5)/(6) en %	34%	39%	38%	35%
Total créances nettes (9)	186 898 737 202	185 306 975 784	193 587 535 701	181 838 376 490
Total créances brutes (10)	193 590 735 661	195 180 115 308	204 469 280 169	192 395 369 974
Fonds propres de base (11)	134 623 802 822	146 258 246 932	153 344 879 571	153 147 630 192
Part des créances en souffrance brut/Total créances brutes (12)=(6)/(10) en %	10%	13%	14%	16%
Part des créances en souffrance nettes/Total créances nettes (13)=(7)/(9) en %	7%	8%	9%	11%
Part des créances en souffrance nettes/Fonds propres de base (14)=(7)/(11) en %	10%	11%	12%	13%

Créances non performantes nettes (15) = (2)+(3)+(4)	11 027 428 388	13 298 183 688	8 439 236 438	7 623 534 475
Part des créances non performantes nettes/Total créances nettes (16)= (15)/(9) en %	6%	7%	4%	4,19%

2.2.4. TABLEAU V : VENTILATION DES DEPOTS DES BANQUES ET CAISSES D'EPARGNE

	déc-25	sept-25	juin-25
LIBELE	VALEUR DE LA PERIODE CONCERNEE (PREMIER SEMESTRE OU FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-1)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-2)
1. Dépôts par type			
Comptes ordinaires	456 471 304 634	518 089 904 076	560 200 981 790
Comptes courants	320 279 405 989	379 469 205 712	408 050 676 451
Comptes de chèques	-	-	-
Comptes sur livrets	105 977 684 392	107 761 073 070	122 745 863 646
Provision crédocs	-		-
Autres	30 214 214 253	30 859 625 294	29 404 441 693
Dépôts à terme	70 340 409 241	84 956 870 437	92 382 982 178
Dépôts à regie spécial			-
2. Dépôts par monnaie	456 471 304 634	518 089 904 076	652 583 963 968
Monnaies Nationales	38 922 960 167	30 139 850 754	35 028 501 957
Monnaies Etrangères	417 548 344 466	487 950 053 322	617 555 462 011
3. Dépôts par institution	526 811 713 875	603 046 774 513	652 583 963 968
Administration Publique Centrale	-	-	-
Administration Publique Locale	102 650 318	79 142 647 604	159 915 845 947
Entrep./Ets Publique	153 344 735 237	140 568 660 970	75 217 165 609
Entrep./Ets Privées	137 387 086 709	151 498 704 241	144 839 653 787
PME	50 270 146 429	48 533 536 689	70 456 785 083
Ménages	183 287 834 403	100 061 964 426	100 308 955 685
ISBLM	2 392 174 812	7 481 621 269	11 490 810 928
Autres	27 085 967	75 759 639 314	90 354 746 929

3. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Pour desservir efficacement notre clientèle, la banque s'est fixée des objectifs à court, moyen et long. Dans le souci d'accroître son offre, la banque prévoit l'ouverture à court terme de son agence de KOLWEZI et probablement un point de vente dans la ville de LIKASI.

Nos principaux objectifs (2025-2028) sont les suivants :

- Une croissance en dépôts de l'ordre de 30 à 40% les cinq prochaines années ;
- Une augmentation du portefeuille de crédit d'au moins 60 % ;
- Une augmentation de PBT (bénéfice avant impôt) de 50 % chaque année ;
- Une amélioration de la qualité du portefeuille crédit en maintenant le ratio NPL à 5 % en 2025 et au cours des cinq prochaines années.

En outre, devenir l'une des trois premières banques en termes de PBT (bénéfice avant impôt), d'actifs totaux et de dépôts.

4. INFORMATIONS QUALITATIVES

4.1. Gouvernance d'entreprise

4.1.1. Organisation de UBA RDC SA

4.1. Gouvernance d'entreprise

4.1.1. Organisation de UBA RDC SA

La UNITED BANK FOR AFRICA RDC SA, est une Société Anonyme avec Conseil d'Administration.

Elle dispose de trois organes, à savoir : l'Assemblée Générale des Actionnaires, le Conseil d'Administration. (Organe Délibérant) et le Comité Exécutif (Organe Exécutif).

L'Organe Délibérant est constitué des Administrateurs Indépendants, des Administrateurs Non-Exécutifs et des Administrateurs Exécutifs, dont les noms sont repris dans le tableau ci-dessous :

S/N	NOMS DES ADMINISTRATEURS	PROFIL	POSITION	NATIONALITÉ
1	SIMON TUMA-WAKU BAWANGAMIO	Administrateur Indépendant	Président	Congolaise
2	SERGE MUMBU TSHIMANGA	Administrateur Indépendant	Membre	Congolaise
3	KENNETH CHIKEZIE ORJI	Administrateur Non- Exécutif	Membre	Nigériane
4	JOSEPHINE MWANA ABUYABA	Administrateur Indépendant	Membre	Congolaise
5	EMILE DONATIEN OSUMBA LUHAHI	Administrateur Indépendant	Membre	Congolaise
6	PIERRE LUKAMBA ODIMBA	Administrateur Indépendant	Membre	Congolaise
7	ISSA GANDA-E-NDZEA	Administrateur Indépendant	Membre	Britannique
8	PAULIN IKWALA IPEL KWOM	Administrateur Indépendant	Membre	Congolaise
9	TRISH KALOMBOLA ATIA	Administrateur Indépendant	Membre	Congolaise
10	JOEL ILELA BUKASA	Administrateur Exécutif / Directeur Général Adjoint	Membre	Congolaise
11	GISELE BONDO KASILI	Administrateur Exécutif / Directeur Général Adjoint	Membre	Congolaise

L'Organe Délibérant organise quatre comités spécialisés, à savoir : le Comité d'Audit, le Comité de Nomination et de Rémunération, le Comité d'Ethique et Conformité et le Comité des Risques.

La composition des comités spécialisés se présente comme suit :

- **Comité d'Audit** : M. Issa GANDA (Président), M. Serge MUMBU, M. Pierre LUKAMBA et M. Paulin IKWALA ;
- **Comité d'Ethique et conformité** : Mme. Josephine MWANA (Présidente), M. Pierre LUKAMBA, Mme. Trish KALOMBOLA et M. Emile Donatien OSUMBA ;
- **Comité des risques** : M. Emile Donatien OSUMBA (Président), M. Issa GANDA, Mme. Josephine MWANA et M. Kenneth ORJI ;
- **Comité de Nomination et de Rémunération** : M. Kenneth ORJI (Président), Mme. Trish KALOMBO, M. Serge MUMBU et M. Paulin IKWALA.

Les critères de sélection pour devenir membres de l'Organe Délibérant ou de l'Organe Exécutif de UBA RDC SA sont :

- Etre une personne dûment qualifiée, capable d'apporter une expérience, un professionnalisme, des aptitudes et des compétences pertinentes au Conseil d'Administration. La Banque accorde une attention particulière aux candidats ayant une expérience au sein d'un Conseil d'Administration., une expérience financière ainsi qu'une expérience en matière de gestion du crédit et des risques.
- Ne pas être dans la situation de conflit d'intérêts potentiel et ne pas appartenir à d'autres conseils d'administration, en particulier d'institutions financières.
- Être en mesure de consacrer le temps et l'attention nécessaires aux activités de la Banque et de contribuer au développement des affaires.
- Ne pas être une personne politiquement exposée.

Outre ces critères, UBA RDC SA accorde une attention particulière à la représentation féminine au sein de l'Organe Délibérant et s'assure que ce dernier soit composé en majorité des personnes de nationalité congolaise.

L'Organe Exécutif de la Banque est composé de 3 membres désignés par le Conseil d'Administration., dont un (1) Directeur Général, M. Michaël KAYEMBE, et deux (2) Directeurs Généraux Adjoints, M. Joel ILELA BUKASA et Mme. Gisèle BONDO KASILI.

4.1.2. La structure de l'actionariat et les droits de vote

Le capital de UBA RDC SA est représenté par 2 531 250 actions détenue majoritairement par United Bank for Africa (UBA) Plc. Le siège social est situé au Nigeria. En tant que société mère, UBA PLC dispose d'une grande capacité et de structures internes solides pour appuyer UBA RDC SA dans tous les types de défis, y compris en cas de problèmes de solvabilité, de liquidité et d'exploitation.

La structure d'actionariat de UBA RDC SA est composée de :

N°	Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
1	United Bank for Africa (UBA) Plc	2 531 250	100%

4.1.3. Les principes et politiques de rémunération des dirigeants et du personnel, le rôle du Conseil d'Administration, dans la détermination des rémunérations

Dans sa politique de rémunération, UBA RDC SA ne ménage aucun effort pour assurer le bien-être de son personnel. Sa politique de rémunération la place dans une position très favorable qui lui permet d'assurer la compétition dans la guerre des talents et des compétences avec toutes les banques de la République Démocratique du Congo.

Au-delà de la rémunération assurée pour chacun des douze mois de l'année, l'employé en congé bénéficie d'une rémunération supplémentaire pour couvrir ses dépenses et l'on s'assure qu'à la fin de l'année, en plus des colis et vivres, une autre rémunération soit disponible afin que les dépenses des festivités des familles n'entament pas le revenu mensuel de l'employé.

La couverture médicale est assurée par un prestataire qualifié et expérimenté, en mode gestion des coûts dans un large réseau de plus de 80 centres médicaux et pharmaceutiques à travers le pays et dont les coûts, à 100%, sont assurés par la banque ; tout ceci dans le but d'accorder l'importance que revêt pour nous notre première richesse que sont nos employés et leurs ayants-droits.

Dans le cours de l'année, les différentes opportunités des postes vacants nous permettent d'accorder la promotion à des compétences internes ce qui améliorent leurs revenus professionnels, en plus des promotions exceptionnelles que la réalisation des assignations budgétaires permet de réaliser, comme ce fut pour l'exercice 2025 la majorité de l'effectif du personnel avait bénéficié des promotions et avancements en grades.

Nos cadres de direction du 2e niveau et les membres de l'organe exécutif, bénéficient des véhicules statutaires (Jeep de haut standing).

Cette politique de rémunération, sur base des rapports d'enquêtes menées par des cabinets spécialisés, est soumis au Comité de Rémunérations et Nominations pour examen, avis technique avant sa soumission au Conseil d'Administration pour avis et approbation avant sa mise en application.

4.2. Les modalités d'exercice du droit d'alerte des responsables des fonctions-clés de contrôle interne auprès du Conseil d'Administration.

Les dispositifs du contrôle interne élaboré à l'UBA RDC SA fonctionnent sous la responsabilité du Conseil d'Administration et du Comité de Gestion dans les conditions prévues par les Instructions 17, 21 et 22 de la BCC respectivement relative aux règles prudentielles en matière de contrôle Interne, à la gouvernance d'entreprise et à la gestion de risque.

Le système de contrôle interne est constitué de trois fonctions complémentaires, non exclusives l'une de l'autre ci-après :

- Le contrôle permanent de premier niveau assuré par les préposés opérationnels eux-mêmes,
- Le contrôle permanent de deuxième niveau assuré, à posteriori et de façon récurrente par les trois entités n'exerçant pas les fonctions opérationnelles. Il s'agit de la Fonction de :

1. Contrôle Interne,
2. Conformité,
3. Gestion des risques.

Le contrôle de troisième niveau effectué de manière périodique par la Fonction de l'Audit Interne sous la responsabilité du Conseil d'Administration. À travers son comité spécialisé d'Audit.

4.2.1. Le Contrôle permanent (Interne)

Tout dysfonctionnement identifié par le contrôle permanent est immédiatement remonté aux responsables fonctionnels des départements concernés, à l'organe exécutif et au Conseil d'Administration.

Le contrôle interne est de :

- Réviser annuellement le manuel de contrôle interne en vue de l'adapter aux exigences tant légales que réglementaires en vigueur en RDC ainsi qu'à l'évolution des activités au sein de l'UBA RDC SA,

- Assurer le fonctionnement efficace des mécanismes de contrôle au sein de l'UBA RDC SA,
- S'assurer de l'indépendance de la fonction de contrôle permanent vis-à-vis des entités opérationnelles de la banque et veiller à ce que ses domaines d'intervention soient clairement spécifiés dans les procédures opérationnelles de la banque,
- Analyser les différentes exceptions soulevées par le contrôle interne au moyen de rapports formels et relève les principaux dysfonctionnements constatés en vue des actions jugées nécessaires pour réduire au mieux les niveaux de risques opérationnels.
- Coordonne le processus d'élaboration des plans annuels de la fonction du contrôle permanent et s'assure de leur réalisation,

4.2.3. Contrôle de Conformité

La conformité a un lien fonctionnel direct avec le Conseil d'Administration. Par l'intermédiaire de son comité d'éthique et de conformité.

Le rôle du comité d'éthique et de conformité est de :

- Superviser et contrôler la fonction de conformité.
- S'assurer de la conformité des activités de la banque avec le cadre législatif, réglementaire et administratif en vigueur.
- Examiner les correspondances échangées entre la Banque et les régulateurs.
- Émettre des avis sur le projet de code d'éthique et/ou de conduite de la banque ainsi que sur tout autre document relatif à la politique d'éthique et de conformité élaborée par la direction générale.
- Examiner les rapports de contrôle interne dressés pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de la politique d'éthique et de conformité.
- Donner son avis préalable pour tout projet d'activités à l'étranger et d'implantation de nouveaux produits et services.
- Donner son avis préalable au Conseil d'Administration. Avant la nomination et/ou la révocation ou la cessation des fonctions du responsable de la conformité ainsi que la détermination de sa rémunération.
- Examiner les rapports de conformité ainsi que les remontées d'informations effectuées par les employés concernant des cas de violation des dispositions de la politique de conformité, des dispositions légales et réglementaires ainsi que des questions

d'éthique et de conduite afin d'assurer le respect et l'application du code d'éthique et de conduite de la Banque.

- Approuver le plan de conformité préparé par la fonction de conformité avant sa validation par le comité de vérification et, le cas échéant, par le Conseil d'Administration.
- Assurer l'indépendance de la fonction de conformité conformément aux exigences des réglementations applicables ; Examiner et évaluer l'adéquation de la charte de conformité et faire des propositions de changement et/ou de révision et de mise à jour de ladite charte, si nécessaire, au Conseil d'Administration.

Ce comité se réunit au moins quatre (4) fois par an.

La conformité dispose dans l'exercice de sa mission, d'un accès libre et direct à la Direction Générale, au Conseil d'Administration. De l'UBA RDC SA au travers de son comité d'éthique et de conformité afin d'échanger régulièrement et de les informer et/ou les alerter sur les opérations susceptibles de faire encourir un risque grave de non-conformité à la Banque notamment en cas de divergences avec la Direction générale ainsi que de leur faire part des problèmes et dysfonctionnements constatés au niveau des procédures, de la politique de conformité ainsi que les mesures prises à cet égard.

- Assurer une culture de conformité (LBC/FTP/KYC) au sein de la Banque.
- Garantir que la Conformité soit le centre d'expertise en matière de Conformité pour toutes les filiales et succursales du Groupe UBA.
- Assister et soutenir les Fonction et agences pour garantir que les activités sont menées conformément aux exigences réglementaires et de surveillance applicables.
- Identifier, évaluer et gérer les risques de non-conformité au sein de la banque.
- Appliquer des contrôles aux risques identifiés et surveiller toutes les mesures prises pour les atténuer.
- Tenir la haute direction informée en permanence de la qualité des risques de conformité, des lacunes, des problèmes et de l'état des mesures correctives relatives à la conformité et.

4.3.3. Contrôle Périodique (Audit interne)

A l'UBA, le contrôle périodique est assuré par la fonction d'Audit Interne dont la mission principale est de s'assurer de l'efficacité et de l'efficience du système de contrôle interne, de vérifier notamment la conformité des opérations, la maîtrise des risques encourus, le respect de la procédure et de la réglementation.

Ce contrôle se fait par une approche basée sur les risques. Ainsi une évaluation des risques liés à l'activité est faite annuellement et lors de présentation d'indicateurs de risques nouveaux afin de s'assurer que les sections couvertes dans le plan d'audit donnent une assurance raisonnable et que les recommandations d'audit soient porteuses de valeur ajoutée à l'entité. L'évaluation des risques est effectuée au moyen :

- D'une revue de la structure organisationnelle de l'entreprise.
- D'une revue des impératifs stratégiques de l'entreprise.
- D'une analyse de l'information – clé (états financiers, revue des décisions prises lors du Conseil d'Administration. /comités spécialisés/comités de gestion, analyse des rapports d'audit précédents, rapports de contrôle interne et de la conformité...).
- Des réunions d'évaluation des risques avec les responsables des départements – clés.

Le suivi des recommandations reste également une des étapes importantes dans la démarche d'audit afin de s'assurer de leur implémentation et par ricochet de la mitigation des risques. Un fichier de suivi est mis en place ainsi qu'un système de reporting tant au comité de l'Audit Interne local que de la Direction générale et de l'audit interne de la maison – mère.

A UBA RDC, le dispositif de contrôle interne repose sur le modèle des "trois lignes de défense", en accord avec les exigences de l'Instruction 17 de la Banque Centrale du Congo relative aux Normes Prudentielles en matière de Contrôle Interne.

La direction l'audit interne, en tant que troisième ligne de défense, est directement rattachée au Conseil d'Administration. Par le biais du comité d'audit, qui établit un rapport trimestriel pour le Conseil d'Administration.

Le Responsable de l'audit interne a un accès direct au Conseil d'Administration. Et à son comité d'audit et envoie des rapports d'activités réguliers à ces deux organes (au moins une fois par trimestre).

Le comité d'audit, qui se réunit au moins quatre (4) fois par an, a les rôles et responsabilités suivants :

- Superviser et contrôler les fonctions de contrôle interne.
- Approuver le plan annuel ou pluriannuel des contrôles permanents.
- Assurer une couverture complète des activités de l'établissement de crédit au moyen de contrôles internes et d'un audit interne ou externe.
- Veiller à ce que toutes les activités de la banque soient couvertes par l'audit interne conformément au plan d'Audit approuvé.

- Évaluer l'adéquation des ressources humaines et matérielles affectées aux fonctions de contrôle interne.
- S'assurer que les contrôleurs et auditeurs internes disposent des compétences nécessaires et, le cas échéant, proposer des mesures pour renforcer leur expertise.
- Évaluer la qualité du système de contrôle interne, en particulier la cohérence des mécanismes d'identification, d'analyse, de mesure, de surveillance ou de contrôle des risques, et proposer, le cas échéant, des mesures correctives appropriées.
- Vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières pour le Conseil d'Administration., la Banque centrale du Congo et les tiers. Le comité d'audit évalue également l'adéquation des méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes individuels et consolidés.
- Évaluer l'adéquation des mesures correctives prises ou proposées pour combler les lacunes ou lutter contre les insuffisances identifiées par le traitement des transactions, par les rapports de contrôle ou d'audit, ou par le système de contrôle interne.
- S'assurer que les mesures correctives recommandées par les fonctions de contrôle et d'audit sont effectivement mises en œuvre et, le cas échéant, alerter directement le Conseil d'Administration. Ou la Banque centrale du Congo si ces mesures ne sont pas mises en œuvre.
- Examiner les rapports d'activité et les recommandations des fonctions de contrôle interne et de gestion des risques, des commissaires aux comptes, des auditeurs externes et de la Banque centrale du Congo. Le comité d'audit examine également les mesures correctives qui ont été prises.

4.4. Remontée des informations

Les remontées pour UBA RDC SA sont régies par la Politique de dénonciation des informations laquelle détermine qui doit lancer les alertes, ce qu'il convient de transmettre aux échelons supérieurs, quand le faire et quelles parties doivent être saisies, ainsi que les modalités de suivi de sa mise en œuvre.

Cette politique couvre la remontée des événements dans toutes les catégories et elle définit également les exigences en matière de suivi et de signalement des événements importants à l'organe délibérant et à la direction générale.

4.5. Gestion des risques

4.5.1. Structure de la fonction gestion des risques et dispositif de contrôle interne

4.5.1.1. Structure De La Fonction Gestion Des Risques

Au niveau d'UBA RDC, les risques sont gérés par les organes ci-après qui sont présentés suivant leur hiérarchie.

a. Conseil d'Administration. Et Comités du Conseil

Le Conseil d'Administration. Assure les fonctions de surveillance. Il est responsable de la gouvernance générale du processus de Gestion du Risque. Dans cette optique, il approuve des politiques et dispositifs de la Gestion de Risques, délègue des responsabilités notamment à ses Comités spécialisés (Comité de Risque, Comité d'Audit, Comité d'Ethique et de Conformité, ...) et au Comité de gestion, et définit les termes de référence pour la Gestion des Risques au sein d'UBA RDC.

b. Comité de Risque

Le Comité de Risque (l'un des comités spécialisés du Conseil d'Administration.) assiste le Conseil d'Administration. Dans sa mission de gouvernance générale du processus de Gestion de Risques. Cette mission vise à faire respecter les prescrits du cadre de Gestion de Risques d'UBA RDC dont voici le contenu : Une définition des risques, applicable dans toute la Banque ; Les politiques pour l'identification, l'évaluation, le suivi, le contrôle / l'atténuation et la mesure des risques ; Une définition du niveau de tolérance et d'appétit pour les risques ; L'établissement de l'ordre de priorité des activités de gestion des risques y compris le degré et la manière d'opter pour le transfert des risques hors de la Banque ; Des rôles et fonctions bien définis, des plans de gestion, des responsabilités et des communications ; etc.

c. Le Comité de Gestion des Risques

Le Comité de Gestion des Risque est un sous-comité de l'organe exécutif. Il a la responsabilité de :

- Veiller à la mise en œuvre complète, dans toutes les unités opérationnelles et de services d'appui, du dispositif de Gestion des risques approuvé par le Conseil d'Administration. ;

- Suivre la mise en œuvre des politiques, processus, et procédures pour la gestion des risques dans tous les produits, matériels, activités, processus et systèmes de la Banque ;
- Veiller à la définition claire des rôles et responsabilités pour la gestion de risques à tous les niveaux au sein de toutes les unités opérationnelles et de services d'appui ;
- Donner son appui complet à la Gestion de risques, au contrôle indépendant dans la Gestion de risques et veiller à l'implantation dans toute la Banque, d'une culture de conformité et de tolérance zéro des infractions ;
- Veiller à l'existence des systèmes appropriés pour la préservation des données comptables, la sauvegarde des actifs de la Banque, la prévention et la détection des fraudes et autres irrégularités, et la garantie d'un système de contrôle interne efficace ;
- D'une façon régulière, prendre en considération des rapports sur les risques, indiquant les niveaux de respect des politiques, des défaillances importantes dans le système de contrôle et des actions correctives ;
- Créer les incitations appropriées pour améliorer la gestion des risques dans toute la Banque à travers la mise en œuvre de la gestion des performances du personnel fondée sur la mesure des performances à risques pondérés, la communication du centre de profit, la tarification des produits et des services, la notation des processus, des Agences des unités opérationnelles et de services d'appui pour le déploiement des ressources; la détermination du niveau de l'effectif, le déploiement des agents de contrôle, de conformité dans les regroupements, et la fréquence des missions d'audit interne.

d. La Fonction Gestion des Risques de l'UBA RDC

La fonction Gestion de Risques au sein d'UBA RDC est assurée par le Département Gestion des Risques. Ce dernier est subdivisé en trois unités ci-après : Unité Risque Opérationnel, Risques de Marché et de Liquidité, et la Gestion de risque de crédit.

Piloté par un Directeur de Risques, ledit Département est chargé de mettre en place des systèmes d'analyse, de mesure, de surveillance et de maîtriser l'ensemble des risques de différentes natures auxquelles les activités d'UBA RDC lui exposent et de s'assurer notamment de :

- L'évaluation correcte et la maîtrise de risques de crédit, de change et autres risques de marché, opérationnels, de taux d'intérêt, de liquidité,

de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme ainsi que les risques liés aux activités externalisées ;

- La mise en place des processus, d'une part, d'évaluation de l'adéquation des fonds propres réglementaires au regard de ces risques et, d'autre part, de prévisions des besoins de liquidité qui tiennent compte des tendances et des cycles affectant la liquidité.

Un rapport sur l'activité du département gestion de risques est présenté mensuellement au Comité de Gestion des Risques de l'organe exécutif, et trimestriellement au comité des risques du Conseil d'Administration. Par ailleurs, des analyses spécifiques sont soumises à l'organe exécutif.

4.6. DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne d'UBA RDC se structure autour de 3 lignes de défense qui sont décrites de la manière suivante :

- La première ligne de défense du dispositif de contrôle interne d'UBA RDC est constituée des départements assurant des fonctions opérationnelles et de support.

A ce stade, certains contrôles sont réalisés par des responsables opérationnels dans le cadre de leur travail et d'autres se trouvent implémentés dans les différents outils informatiques de la banque.

- La deuxième ligne de défense dudit dispositif est composée des entités de contrôle permanent de deuxième niveau à savoir le département gestion des risques, le département conformité et le département chargé du contrôle de deuxième niveau de l'activité opérationnel, qui exercent des contrôles indépendants.
- La troisième ligne de défense est assurée par le département Audit Interne qui est chargé des contrôles périodiques.

4.7. SOURCES, NIVEAUX D'EXPOSITIONS ET DE MAITRISE DES RISQUES

Dans le cadre de son activité, à l'instar de toutes les banques commerciales UBA RDC peut être exposée aux risques ci-après :

Source et Type de Risque	Niveau d'exposition	Niveau de maîtrise de risque
Risques liés à l'activité financière		
Risque de taux d'intérêt	Faible	UBA RDC travaille dans le sens de limiter son exposition au risque de taux d'intérêt, risque résultant de l'adossement des opérations de crédit et de placement avec les différentes ressources de refinancement dont dispose la banque (dépôts de la clientèle, emprunts, ...). Ce risque est encadré par des limites en sensibilité à une variation des taux à la hausse tout comme à la baisse.
Risque de taux de change	Moyen	UBA RDC travaille de façon à limiter son exposition au risque de taux de change, risque résultant de l'adossement des avoirs en Monnaies étrangères se trouvant dans le Bilan et dans le Hors-Bilan avec les différents engagements en Monnaies repris dans les postes du Bilan et du Hors-bilan. Ce risque est encadré par des limites réglementaires et internes sur la position de change. Les mesures de mitigation et même d'élimination sont en place
Risque de liquidité	Faible	UBA RDC travaille en sorte de respecter tous les ratios réglementaires liés à la liquidité. Elle surveille également d'autres ratios liés à la liquidité (LCR, NSFR, ...)

Source et Type de Risque	Niveau d'exposition	Niveau de maîtrise de risque
Risques liés à l'activité financière (suite)		
Risque de concentration	Moyen	Le Risque de concentration est suivi par notre banque. Seulement, à l'instar des autres banques œuvrant en RDC, UBA RDC fait face au phénomène de de-risking de la part des correspondants étrangers. La Stratégie de diversification mis en place permet de diluer les concentrations tout en les mitigeant le Risque de concentration
Risques liés à l'activité de crédit		
Risque de crédit et de contrepartie	Moyen	UBA RDC fait en sorte de limiter le taux de client douteux et litigieux et le taux de pertes sur les encours de crédit. Un monitoring ,sélection et suivi des clients permettent de de contenir le taux de client douteux et litigieux et le taux de pertes sur les encours de crédit.
Risque de concentration	Moyen	Une limitation d' exposition par contrepartie ou groupe de contrepartie à un niveau raisonnable est mis en place pour mitiger le risque encouru.
Risques liés aux activités opérationnelles		
Risque Opérationnel	Faible	UBA RDC fait en sorte de contenir les pertes financières en s'assurant que le dispositif de maîtrise des risques opérationnels est fiable et efficace. Ces risques comprennent les événements liés aux : fraudes internes ; fraudes externes ; Règles d'emploi et la sécurité du lieu de travail ; Clients, produits et règles professionnelles ; Dommages aux actifs corporels ; Perturbation des activités et dysfonctionnement des systèmes d'information ; Exécution, prestation et gestion des processus.
Risque de blanchiment de capitaux, financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive (BC/FTP)	Moyen	UBA RDC, évolue dans un pays placé dans la liste grise de GAFI. Les mesures tant préventives que de détections sont mises en place en vue de mitiger le risque de blanchiment de capitaux, financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive (BC/FTP). UBA applique la tolérance zéro pour ce risque.

Les risques de réputation sont pris en compte pour évaluer la gravité des risques cités ci-dessus. Cette estimation venant compléter l'évaluation des impacts financiers de ces différents risques.

4.8. Modalités de détermination de la tolérance aux risques et de l'appétence pour les risques

L'appétence au risque et les limites de tolérance au Risque d'UBA DR Congo décrivent le niveau de risque acceptable que la Banque est disposée à supporter. Elle traduit la volonté et la capacité de la Banque à supporter le risque et est une composante de la stratégie globale de gestion des risques de la banque.

La politique d'appétence pour le risque et de tolérance aux risques d'UBA RDC est un outil de pilotage et surveillance des performances de l'entreprise. Cela contribue significativement à améliorer les performances de l'entreprise et donc à accroître la valeur pour les parties prenantes.

Pour définir son appétence pour le risque et les limites de tolérance, la Banque UBA RDC recourt aux méthodes ci-après :

- Les indicateurs de risque clés (KRI) ;
- L'auto-évaluation du Risque et du Contrôle ;
- Les pertes ;
- Les rapports qualitatifs d'ordre général.

Cependant, aux fins de s'imprégner des bonnes pratiques, la Banque UBA RDC établit son appétit pour le risque et les limites de tolérance par une combinaison des méthodes et des techniques énoncées ci-dessous, avec d'autres méthodes ci-après libellées :

- Les approches Ascendantes et Descendantes (Top-down et Bottom-up) ;
- La méthode qualitative et quantitative ;
- La méthode absolue et relative ;
- Définition des seuils.

UBA RDC détermine son appétence pour le risque et sa tolérance aux risques en se référant aux principes fondamentaux suivants :

- Le Conseil d'Administration. est seul responsable de la détermination de l'Appétence pour le Risque et des Limites de Tolérance de la Banque en ce qui concerne ses expositions aux risques critiques ;

- Le Comité de Direction est censé apporter son appui au Conseil d'Administration, dans la détermination de l'appétence pour le risque et des limites de tolérance au risque, ainsi que mettre en place tous les processus, procédures et outils nécessaires à la bonne mise en œuvre d'un système solide de gestion et de suivi de l'appétence pour le risque ;
- Le Département Gestion des Risques est responsable du suivi et maintien de l'appétence pour le risque et des limites de tolérance, conformément aux dispositions de la politique d'UBA RDC ;
- Nous tenons compte des exigences réglementaires tant locales qu'internationales, lors de la détermination de l'appétence pour le risque et des limites de tolérance au risque ;
- Le coût des mesures d'atténuation des risques ne doit pas dépasser le montant de la perte attendue (ou des avantages liés) ;
- La décision d'accepter, de refuser, de transférer ou d'atténuer les risques fait suite à une analyse approfondie des coûts et avantages à court et à long terme ;
- Les risques ne seront acceptés que pour des raisons stratégiques lorsque les avantages à court et/ou long terme l'emportent sur les pertes connexes.

Tout le personnel d'UBA RDC a la responsabilité d'assurer une mise en œuvre réussie de la politique de l'appétence pour le risque et des limites de tolérance, en particulier dans le domaine du maintien de l'exposition aux risques et des impacts à des niveaux acceptables, dans leurs domaines respectifs de risque. Toutefois, la responsabilité globale de l'appétence pour le risque et des limites de tolérance incombe au Conseil d'Administration.

4.9. Risque de Crédit

4.9.1. Organisation et Structure de gestion

En vue d'encadrer la gestion du risque d'UBA RDC, le département des risques, conjointement avec le département des crédits, définit un dispositif de contrôle et de surveillance reposant sur la politique de risque de crédit. Périodiquement, celle-ci est revue et approuvée par le comité de gestion des risques de l'organe exécutif et le comité des risques du Conseil d'Administration.

Le département des risques est en charge de :

- Déterminer des limites de crédit globales et individuelles par client ;

- Assurer le suivi et la surveillance des expositions de montant unitaire élevé et de divers portefeuilles de crédit spécifiques ;
- Assurer un bon provisionnement des crédits.

Le département des crédits quant à lui, réalise les activités ci-après :

- Procéder à l'analyse des dossiers de crédits des clients ;
- Noter les crédits en utilisant les critères internes de notation des clients ;
- Soumettre les dossiers des opérations soumises par les unités commerciales à l'approbation des instances habilités ;

4.9.2. Approbation des risques

La politique de crédit d'UBA RDC repose sur le principe que tout engagement comportant un risque de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance. La décision d'octroyer un crédit doit aussi garantir que la sécurisation de la transaction sera suffisante pour couvrir le risque de perte en cas de défaillance.

L'approbation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques d'UBA RDC en accord avec son appétence au risque.

Le processus d'approbation repose sur les 5 principes généraux suivants :

- **Prudence** : La Banque fait preuve de prudence dans toutes ses négociations, notamment dans les décisions d'octroi de crédit. Nous utilisons les fonds empruntés lorsque nous accordons des prêts. Nous devons donc prêter seulement à des gens qui ont la capacité et la volonté pour rembourser.
- **Séparation des Contrôles** : Il doit y avoir une séparation des contrôles – Ceux qui proposent les demandes de crédit doivent être différents de ceux qui les approuvent. Ceux qui approuvent doivent être différents de ceux qui décaissent. Ceux qui décaissent doivent être différents de ceux qui assurent le suivi des crédits et doivent être également différents de ceux qui sont chargés de la documentation et de l'archivage. Cela permet d'assurer l'indépendance et l'intégrité du processus.
- **Diligence** : A chaque étape du processus de prêt, nous devons insister sur la précision et faire preuve de due diligence. Un seul acte d'omission

ou de commission peut mettre les intérêts de la banque en péril. Les accords doivent être clairement documentés et spécifiquement approuvés par la banque et ses débiteurs.

- **Conflit d'intérêt** : Nous évitons toutes situations de conflit d'intérêts et communiquer tous les crédits impliquant le délit d'initiés au sein du groupe aux organismes appropriés. Il est de la responsabilité de chaque membre du personnel de déclarer, le cas échéant, ses intérêts de façon appropriée.
- **Politique des sanctions** : Notre philosophie est de forger le bon comportement requis pour instaurer la culture de crédit souhaité à travers le renforcement des compétences et l'orientation culturelle. Toutefois, il y existe des conséquences graves pour la non-conformité aux dispositions de la Politique du Crédit. Ces dernières sont documentées dans une politique des Sanctions de Crédit.
- Le département Gestion de Risques soumet mensuellement au Comité de Gestion des Risques de l'organe exécutif des recommandations sur les limites de concentration qu'elle juge appropriés pour certains clients, secteurs ou types de clients de manière à réduire les risques sectoriels présentant une forte corrélation. L'allocation des limites est soumise à l'accord de l'organe exécutif et repose sur un processus impliquant les départements opérationnels exposés au risque ainsi que le département gestion des risques.
- En fin, la surveillance exercée par le comité de gestion des risques de l'organe exécutif est complétée par celle assurée au moins trimestriellement par le comité des risques du Conseil d'Administration. Ce dernier est chargé d'approuver les politiques de prise des risques notamment en définissant les limites d'exposition.

4.9.3. Surveillance et Audit des risques

Les systèmes d'information des risques d'UBA RDC permettent de suivre les engagements des départements opérationnels et de les rapprocher des autorisations accordées par contrepartie. Ces systèmes sont également une source de données pour les analyses du portefeuille.

Par ailleurs, la trésorerie est équipée de systèmes d'information permettant de vérifier quotidiennement que les limites d'expositions fixées pour chaque contrepartie n'ont pas été dépassées.

Le département gestion des risques et les lignes métiers revoient, à une fréquence régulière, la qualité des engagements et ce, notamment dans le cadre des procédures trimestrielles de provisionnement.

En fin, le département de l'audit interne effectue régulièrement des audits dont les conclusions sont transmises à la direction générale et au Conseil d'administration.

4.9.4. Mécanismes servant à atténuer les risques

Les garanties et les sûretés réelles permettent de se prémunir partiellement ou totalement contre le risque d'insolvabilité du débiteur. UBA RDC les utilise afin de réduire son exposition au risque de crédit.

Quelle que soit la qualité d'une proposition de crédit ou la façon dont elle est structurée, il est toujours possible qu'elle ne soit pas honorée en raison d'événements imprévus, ce qui pourrait entraîner une perte de crédit pour UBA RDC, d'où la nécessité d'une deuxième voie de sortie pour tous les crédits et, par conséquent, d'une garantie appropriée.

Les sûretés réelles ou les collatéraux peuvent être constitués de :

- Dépôt de garantie (cash collateral) ;
- Bons ou titres émis par la Banque Centrale ;
- Hypothèque sur un bien avec une valeur expertisée (valeur de vente forcée- FSV) ;
- Gage sur équipements non –spécialisés
- Assurance vie
- Garantie bancaire
- Garantie émise par une entreprise de premier ordre.

Lors de l'approbation d'un crédit, une évaluation de la valeur des garanties et des sûretés réelles, de leur caractère juridique contraignant ainsi que de la capacité du garant à honorer ses engagements est réalisée. Ce processus permet également de s'assurer que les garanties ou les sûretés répondent correctement aux prescrits de l'instruction BCC n°14 en rapport avec les exigences en fonds propres.

4.9.5. Evaluation des fonds propres nécessaires pour couvrir le risque de crédit

UBA RDC utilise l'approche standard pour déterminer ses exigences en fonds propres pour le risque de crédit. Elle compte amorcer progressivement la transition vers les méthodes avancées.

4.10. RISQUE OPERATIONNEL ET DE NON-CONFORMITE

4.10.1. Organisation et gouvernance

Les Parties prenantes suivantes ont des rôles et responsabilités bien définis concernant la gestion du risque opérationnel au sein de la banque UBA RDC.

Le Conseil d'Administration exerce la fonction de surveillance du dispositif de gestion de risques opérationnels. Il a la responsabilité de :

- La gouvernance générale du processus de Gestion des Risques Opérationnels ;
- La validation des politiques et dispositifs de la Gestion du Risque Opérationnel ;
- Déléguer des responsabilités et déterminer des termes de référence pour la Gestion des Risques Opérationnels, au Comité des risques du Conseil et à l'organe exécutif.

Le Comité des Risque du Conseil d'Administration. est l'un des comités spécialisés du Conseil d'Administration. Il est composé d'Administrateurs Indépendant et non Exécutifs et assiste le Conseil d'Administration. dans ses tâches liées au processus de gestion des risques opérationnels. Ce comité est chargé de :

- D'approuver les politiques sur l'identification, l'évaluation, le suivi, le contrôle / l'atténuation et la mesure des risques opérationnels ;
- Déterminer le niveau de tolérance et d'appétence pour les risques en général et pour les risques opérationnels en particulier ;
- Etablir l'ordre de priorité des activités de gestion des risques opérationnels y compris le degré et la manière adopter pour le transfert des risques opérationnels hors de la Banque ;
- Veille à ce que soient bien définis des rôles et fonctions, des plans de gestion, des responsabilités et des modes de communications ;
- Analyse d'une façon régulière, des rapports sur les risques opérationnels, indiquant le niveau de conformité avec les politiques, les défaillances majeures de contrôle et les actions correctives.
- Veiller à la mise en œuvre, d'une façon efficace, de toutes les décisions du Conseil d'Administration. et de toutes les actions correctrices concernant la Gestion des Risques Opérationnels (GRO).

Le Comité de Gestion des Risques de la Banque UBA RDC est un sous-comité de l'organe exécutif. Il a la responsabilité de :

- Veiller à la mise en œuvre complète, dans toutes les unités opérationnelles et de services d'appui, du dispositif de Gestion du risque opérationnel, approuvé par le Conseil d'Administration.
- Suivre la mise en œuvre des politiques, processus, et procédures sur la gestion du risque opérationnel dans tous les produits, matériels, activités, processus et systèmes de la Banque.
- Veiller à la détermination claire des rôles et responsabilités pour la gestion du risque opérationnel à tous les niveaux au sein de toutes les unités opérationnelles et de services d'appui.
- Donner son appui complet à la Gestion du risque et au contrôle indépendant dans la Gestion du risque opérationnel et veiller à l'implantation dans toute la Banque, d'une culture de conformité et de tolérance zéro des infractions.
- Veiller à l'existence des systèmes appropriés pour la préservation des données comptables, la sauvegarde des actifs de la Banque, la prévention et la détection des fraudes et autres irrégularités, et la garantie d'un système de contrôle interne efficace.
- Prendre en considération, d'une façon régulière, des rapports sur les risques, indiquant les niveaux de respect des politiques, des défaillances importantes dans le système de contrôle et des actions correctives.
- Créer les incitations appropriées pour améliorer la gestion du risque opérationnel dans tout la Banque à travers la mise en œuvre de la gestion des performances du personnel fondée sur la mesure des performances à risques pondérés, la communication du centre de profit, la tarification des produits et des services, la notation des processus, des Agences des unités opérationnelles et de services d'appui pour le déploiement des ressources; la détermination du niveau de l'effectif, le déploiement des agents de contrôle de conformité dans les regroupements, et la fréquence des missions d'audit interne.

L'audit Interne de la Banque est tenu de :

- Veiller au bon fonctionnement du système de contrôle interne ;
- Exécuter une évaluation indépendante du dispositif, politique et procédures de gestion des risques opérationnels de la Banque,
- Confirmer la conformité aux contrôles mis en place y compris les méthodologies du risque opérationnel et les politiques au sein de toutes les unités opérationnelles et de services d'appui ;
- Lancer des enquêtes des incidents liés au risque opérationnel ;
- Recommander des améliorations dans le processus de contrôle ;

- Soumettre périodiquement, des rapports d'audit détaillés sur les incidents de risque opérationnel au Comité de Gestion et au Conseil d'Administration. ;
- Veiller au respect des directives légales / réglementaires dans tous les départements de la Banque

Une cellule dédiée au sein du Département Gestion des Risques a la responsabilité de Gestion des Risques Opérationnels dans la Banque UBA RDC. Dénommée Unité Gestion des Risques Opérationnels, travaille sous l'autorité du Directeur des Gestion des Risques de la Banque.

L'Unité Gestion des Risques Opérationnels à la responsabilité de :

- Développer et mettre à jour continuellement, les politiques et les procédures de gestion des risques opérationnels.
- Organiser la conception et la mise en œuvre de méthodologies pour l'identification, l'évaluation, le suivi et le contrôle du risque opérationnel y compris les méthodologies pour l'élaboration de la cartographie des risques, et l'évaluation du risque et du contrôle.
- Favoriser et aider à la mise en œuvre de la politique de Gestion des risques opérationnels dans les Unités opérationnelles / services d'appui et la gestion au quotidien du risque opérationnel y compris les plans d'actions correctifs.
- Proposer des recommandations pratiques pour l'amélioration de la gestion du risque.
- Fournir des rapports périodiques sur les risques opérationnels majeurs, l'évaluation interne et les indicateurs clés du risque auxquels la Banque fait face, à toutes les parties prenantes y compris le Conseil d'Administration., le Comité de Direction.
- Encourager une culture de sensibilisation au risque dans toute la Banque.
- Veiller à ce que les manuels de procédures et autres documents clés soient conformes aux politiques opérationnelles et aux contrôles.
- Nommer, en collaboration avec les Unités opérationnelles / de services d'appui, des Coordonnateurs des risques opérationnels dans les Unités opérationnelles / de services d'appui spécifiques. Ces derniers ont la responsabilité de gestion des risques dans toutes les unités d'UBA RDC.
- Elaborer la politique globale de continuité d'activité et de gestion de crise d'UBA RDC ainsi que le pilotage et la coordination de sa mise en œuvre.

Les unités opérationnelles et d'appui ont entre autres la responsabilité de :

- Identifier des risques selon les lignes d'activité pour toutes les activités dans leur unités opérationnelles / de service d'appui en utilisant la cartographie des risques.
- Développer et, en collaboration avec le Département de Gestion des Risque, suggérer des contrôles pour l'atténuation des risques identifiés.
- Mettre en œuvre des politiques et des procédures pour l'atténuation des risques opérationnels.
- Répondre aux questions d'évaluation interne pour confirmer la conformité aux contrôles et aux procédures définis.
- Mettre en évidence les indicateurs du risque au Département de Gestion des Risques Opérationnels pour la détection anticipée des risques potentiels.
- Notifier tous les incidents de perte y compris des cas évités de justesse et autres vulnérabilités au Département de Gestion des Risques Opérationnels au fur et à mesure de leur survenance en utilisant les outils prévus à cet effet par UBA RDC.
- Nommer un Coordinateur des Risques Opérationnels qui aura le rôle de coordination des questions relatives aux risques opérationnels entre les Chefs des Unités opérationnelles / de services d'appui, et le Directeur du Département de Gestion des Risques de d'UBA RDC.
- Documenter et mettre en œuvre les plans d'actions correctifs pour atténuer l'exposition au risque.
- Apporter des contributions appropriées au Département de Gestion des Risques Opérationnels d'UBA RDC dans le processus d'évaluation des risques.
- Veiller à la mise en œuvre cohérente de tous les dispositifs, politiques et méthodologie approuvés, au sein de leurs unités opérationnelles et services d'appui respectifs.
- Coordonner la cartographie des risques, la conception des indicateurs de risque et le processus d'évaluation interne dans chaque unité opérationnelle et de services d'appui.

4.10.2. Mesure du risque opérationnel

UBA RDC a opté pour l'approche de l'indicateur de base imposé par les prescrits de l'instruction n°14 de la Banque Centrale du Congo en rapport le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque opérationnel.

Elle compte utiliser dans le moyen ou long terme, l'Approche de Mesures Avancées fondée sur un scénario (AMAFs) pour la détermination de ses

exigences de fonds propres et comme modèle interne de détermination de ses exigences minimums de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel.

4.10.3. Dispositif Surveillance du risque opérationnel

Au cours des dernières années, UBA RDC a développé des processus et des outils pour renforcer la maîtrise et le pilotage des risques opérationnels dans l'ensemble de ses départements et agences.

Ces dispositifs comprennent, entre autres des politiques et procédures générales et spécifiques, des plans de continuité d'activités et une surveillance permanente de différents types des risques opérationnels suivant la classification bâloise desdits risques.

Ils contiennent également :

- Des méthodes d'identification de mesure, de surveillance et d'atténuation et/ou de transfert des risques opérationnels en liaison avec ses départements et agences, et afin d'en assurer la cohérence d'ensemble.
- La collecte des données d'incidents de pertes opérationnelles.
- Le dispositif d'auto-évaluation des risques et des contrôles (Risk & Control Self-Assessment ou RCSA).
- Les indicateurs clés de risques (Key Risk Indicators ou KRI).
- Les analyses des scénarii.

4.10.4. Processus global de gestion de crise

A travers son plan de continuité d'activité, la banque s'assure qu'en cas de perturbation ou de situation d'urgence, elle est en mesure de fournir un service minimum à ses clients tout en maintenant la qualité.

L'UBA RDC classe les événements de crises entrant dans le périmètre du plan de continuité d'activités en 5 catégories et ce, suivant le niveau de leur criticité :

Evaluation de la criticité	Temps de recuperation	Caractéristiques
1	< 4 Heures	Aucune tolérance pour les arrêts et la perte de données
2	< 24 Heures	Tolérance limitée pour les arrêts et la perte de données
3	< 48 Heures	Tolérance moyenne pour les arrêts et la perte de données

4	< 72 Heures	Tolérance élevée pour les arrêts et la perte de données
5	> 72 Heures	Tolérance très élevée pour les arrêts et la perte de données

L'Analyse de l'Impact des événements de crise sur le Développement des Activités est mise en place pour tous les services d'UBA RDC.

De cette analyse a découlé le Plan de Continuité d'Activités ayant deux parties (Plan de Gestion de Crise et Plan de Reprise des Activités). Ce plan définit entre autres les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes (coordonnateur de la reprise d'activités, comité de gestion de crises, Organe exécutif et organe délibérant) impliquées dans la gestion de la Continuité d'Activités d'UBA RDC.

Il aborde entre autres des questions de la communication de crise tant à l'interne qu'à l'extérieur de la banque et fait périodiquement l'objet des tests, mise à jours, suivi et évaluations, et conduit à des formations et sensibilisations.

Y égard à ce qui est susmentionné, les dispositifs expressément prévus par l'instruction n°22 de la Banque Centrale du Congo sur la gestion des risques opérationnels ont été mis en œuvre.

4.11. Risque de Marché

En RD Congo, au sens de l'article 3 de l'instruction n°22 de la Banque Centrale du Congo, le risque de marché auquel fait face UBA RDC est le risque de taux de change. Toutefois, dans UBA RDC, le risque de taux de change, de taux d'intérêt et liquidité sont gérés par l'unité gestion de risques de marché.

4.11.1. Organisation

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables de front office, le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante, l'Unité Gestion des Risques de marché et de liquidité.

Cette Unité assure le suivi permanent et indépendant de la salle de marché d'UBA RDC, des positions et des risques engendrés par les activités de marché d'UBA RDC, ainsi que la comparaison de ces positions et risques aux risques établies.

Elle est en charge de :

- Proposer, au comité de gestion des risques et au comité des risques, des limites de la structure du bilan optimisée (position de liquidité, position de change, écarts de réévaluation de l'intérêt, éventail d'investissement, etc.).
- Effectuer un suivi quotidien, indépendant du front office, des positions et des risques issus de toutes les activités de marché d'UBA RDC et de leur comparaison avec les limites tant réglementaires qu'internes définies.
- Définition des scénarios de stress pour les facteurs des risques de marché et réalisation des stress tests périodiques afférents auxdits risques.
- Evaluation des risques financiers liés aux produits et aux nouveaux financements/ Investissements.

Le contrôle de premier niveau est assuré par les départements trésorerie et finance dont les activités consistent notamment à / au :

- Suivi permanent des positions et des résultats ;
- La vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;
- Suivi quotidien du respect des limites définies.

4.11.2. Surveillance des risques de marché

Dans le cadre de la surveillance des risques de marché, des rapports quotidiens, mensuels et trimestriels, sur l'utilisation des limites en particulier et sur les risques de marché en général, sont adressés respectivement à la trésorerie et au Finance, à l'organe exécutif via son comité de gestion des risques ainsi qu'au Conseil d'Administration. à travers son comité des risques.

4.11.3. Exigence des fonds propres au titre des risques de marché

Les exigences en fonds propres relatives aux risques de marché sont déterminés par la méthode de l'indicateur de base.

L'évaluation des risques de marché d'UBA RDC se base sur la combinaison de deux types d'indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- Des mesures en stress test fondées sur des indicateurs des risques clés financiers. Ces mesures permettent de limiter l'exposition aux risques systémiques et aux cas des chocs exceptionnels de marché.

- Des mesures complémentaires (en sensibilité, en normal, de durée de détention ...).
- Mesure du risque en stress test

Un stress test estime la perte résultant d'une évolution extrême des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de couvrir les positions concernées.

Les différents scénarii font l'objet de révisions régulières et de compléments en liaison avec les différentes unités opérationnelles et de support, sous l'égide du département des risques.

4.12. Risque de Liquidité

La politique de gestion du risque de liquidité consiste à faire en sorte qu'UBA RDC soit à tout moment en mesure d'honorer ses engagements vis à vis de la clientèle, de satisfaire les normes prudentielles, de maintenir au niveau le plus faible le coût de son refinancement et de faire face à d'éventuelles crises de liquidité.

La structure du bilan d'UBA RDC renseigne que des ressources provenant de sa clientèle sont supérieures aux crédits octroyés.

Ce faisant, son exposition au risque de liquidité reste faible. En effet, les principales sources de financement structurelles sont : fonds propres, collecte comptes à vue et livrets d'épargne.

En vue de mesurer le niveau de son risque de liquidité, UBA RDC recourt aux outils ci-après :

- Rapport sur le ratio de liquidité tel que prescrit par la Banque centrale, on y tient principalement compte des actifs liquides de durée au plus égale à 1 mois comparés aux engagements échéants dans au plus 1 mois. La règle voudrait que les ratios de liquidité en monnaies locale et étrangère soient supérieurs à 100% des engagements, ainsi que pour le ratio de la liquidité globale.
- Rapport sur le gap de liquidité : cet outil consiste à comparer les différents actifs liquides et les engagements selon leurs maturités respectives. Si les actifs liquides sont supérieurs aux engagements, cela voudrait dire que la banque dispose des fonds pour couvrir ses engagements. Et le contraire serait qu'il y a impasse. Bref, la norme voudrait que le gap cumulé accuse un solde positif.

- Concentration des 10 plus grands déposants en monnaie locale dont la limite approuvée par le Conseil d'Administration. est fixée à 40% du portefeuille des dépôts en monnaie locale ;
- Concentration des 10 plus grands déposants en monnaies étrangères dont la limite approuvée par le Conseil d'Administration. est fixée à 60% du portefeuille des dépôts en monnaies étrangères ;
- Concentration du plus grand déposant en monnaie locale dont la limite approuvée par le Conseil d'Administration. est fixée à 5% du portefeuille des dépôts en monnaie locale.

Concentration du plus grand déposant en monnaies étrangères dont la limite approuvée par le Conseil d'Administration. est fixée à 20% du portefeuille des dépôts en monnaies étrangères ;

- Ratio prêts sur dépôts dont la limite approuvée par le Conseil d'Administration. est au plus 70%, c.à.d., le volume des activités du crédit est censé être inférieur à 70% du total portefeuille dépôt.
- Concentration des avoirs auprès d'un correspondant étranger dont la limite réglementaire est de 30%.

Suivant la procédure arrêtée lors des comités Actifs-Passifs, toute tentative de dépassement des limites susmentionnées relatives au risque de liquidité recevoir l'approbation du responsable trésorerie, du responsable de risques et du Directeur Général.

Il est à noter que UBA RDC recourt également à l'usage des ratios LCR et NSFR recommandés par les accords de Bâle qui sont au fait des ratios qui permettent aux banques de tester leur résistance en situation de tension sur le marché de liquidité.

4.13. Risque De Taux D'intérêt

La politique d'UBA sur les risques de marché définit le risque de taux d'intérêt comme variabilité potentielle de la situation financière d'une banque en raison des mouvements défavorables des taux d'intérêt. Dans une perspective de gains, les changements de taux d'intérêt affectent les produits d'intérêts nets d'une banque et le niveau d'autres produits d'intérêt instable et dépenses de fonctionnement, ainsi qu'un impact sur le risque de crédit global, tandis que vu

sous un angle de valeur économique, les changements des taux d'intérêt affectent la valeur sous-jacente de ses actif, passif et instruments hors-bilan.

4.13.1. Organisation et gouvernance

UBA RDC a mis en place des politiques et limites qui définissent le pouvoir d'approbation de chaque entité concernée en matière des fixations de prix. La politique de la Banque donne des lignes directrices qui définissent le processus de gestion des risques pour identifier, mesurer, surveiller, contrôler et rendre compte du risque de taux d'intérêt.

Les limites sur les risques de taux d'intérêt sont fixées annuellement en tenant compte des fonds propres et l'appétence au risque telle que définie par le comité de gestion et approuver par le Conseil d'Administration.

Outre les entités impliquées dans la gouvernance générale des risques telle que décrite dans les sections précédentes, à l'UBA RDC, la gestion de tous les risques régis par la politique des risques de marché, dont le risque de taux d'intérêt, relève du comité Actifs Passifs, un sous-comité du comité de gestion des risques. Le Département Finance et Contrôle, le Département Gestion des risques, le Département Trésorerie, les Départements commerciaux, ... en sont membres.

4.13.2. Surveillance du risque de taux d'intérêt

La mesure et la surveillance du risque de taux d'intérêt sont réalisées au travers le suivi des principaux indicateurs de mesure dudit risque que sont les gaps de taux d'intérêt.

Aux indicateurs principaux de mesure du risque de taux d'intérêt sont associés les indicateurs clés du risque de taux d'intérêt suivants :

- Dépôts hors échéance/actifs à long terme : ce ratio estime dans quelle mesure, les sources de financement hors échéance couvrent les actifs à long terme inscrits au bilan.
- Ces sources comprennent les comptes de dépôt à vue, les comptes du marché monétaire et comptes d'épargne. Un ratio élevé indique que la Banque est moins vulnérable aux hausses des taux d'intérêt.
- Actifs sensibles aux taux/passifs sensibles aux taux : cela révèle l'inadéquation entre les actifs productifs et le paiement des dettes dans un laps de temps donné. Un équilibre sera atteint lorsque le rapport sera égal à 100 %, ce qui implique que les actifs sensibles aux taux sont égaux aux passifs sensibles aux taux.

- Actifs sensibles aux taux/Actifs totaux : ce rapport compare le montant cumulé des actifs que possède la Banque et qui auront un taux changé dans un laps de temps donné au montant total des actifs de la banque. Un ratio de 100 % signifierait que la totalité des actifs de la banque auront la possibilité d'être réévalués dans un délai prédéfini.
- Passifs sensibles aux taux/Actif total : ce ratio affiche le montant des dettes que possède la Banque et qui auront une possibilité de retarifier dans un délai donné. Un ratio de 100 signifierait que tous les passifs de la Banque seront réévalués dans un délai prédéfini.

Le risque de taux d'intérêt fait l'objet d'un rapport présenté mensuellement au Comité Actifs Passifs et au Comité de Gestion des Risques et trimestriellement au Comité des Risques.

Des stress test sur le risque de taux d'intérêt sont réalisés au moins trimestriellement et présentés aux comités susmentionnés.



Contactez-nous

(+243) 842 320 064

(+243) 996 020 064

Email : cfccongodr@ubagroup.com

www.ubardc.com